

Sujet : [INTERNET] Fwd: circulaire de soutien sdgc 2019::2025
De : > Jean-Bernard David (par Internet) <jbdavid1@aol.fr>
Date : 09/07/2019 18:13
Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Envoyé de mon iPad

Début du message transféré :

Expéditeur: patrick.jamon@neuf.fr
Date: 9 juillet 2019 à 14:19:37 UTC+2
Destinataire: Jbd <jbdavid1@aol.fr>
Objet: Rép : circulaire de soutien sdgc 2019::2025
Répondre à: patrick.jamon@neuf.fr

bonjour
je donne un avis favorable
a bientot

De : "Jbd"

A : arnaud.palleschi@wanadoo.fr,boissonch@laposte.net,math.chapeland@gmail.com,jbdavid1@aol.fr,p-delrieu@aviva-assurances.com,elisabetta.molo@bluewin.ch,garage.ronjon@gmail.com,genoux-huissier@ahres.fr,hervemonnier@live.fr,j.chapeland@lpb-sa.com,patrick.jamon@neuf.fr,jeanyvespetetin@orange.fr,marcotrontin@wanadoo.fr,o.sartini@sargest.ch,chrisjeanschut@orange.fr,patrice.zuner@rckm.fr,aschori@bluwin.ch

Envoyé: mardi 9 juillet 2019 10:49

Objet : circulaire de soutien sdgc 2019::2025

ci joint document concernant le sdgc
merci d'y donner suite favorablement

Sujet : [INTERNET] Projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019/2025 du Haut -Rhin

De : > Michel DE ANGELI (par Internet) <deangeli.m@orange.fr>

Date : 15/07/2019 11:55

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Je me prononce en faveur du projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019/2025 du Haut-Rhin .

Salutations

De ANGELI Michel

Sujet : [INTERNET] Schéma départemental de gestion cynégétique en l'état

De : > Sonia DEGUILLE (par Internet) <sonia.deguille@outlook.fr>

Date : 19/07/2019 22:24

Pour : "ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr" <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,

Je suis agriculteur et chasseur sur la commune de Reiningue.

Nous avons la chance ces dernières années d'avoir très peu de dégâts de sangliers grâce aux moyens mis en place par les différents arrêtés préfectoraux (tirs de nuit, agrainage de dissuasion et de kirrung nous permettant de garder une grande partie des sangliers en forêt).

Mais malheureusement ceci n'est pas le cas du GIC 16 dont nous faisons partie.

Dans le cadre de la consultation du public concernant le projet départemental de gestion cynégétique 2019/2025, j'approuve totalement le schéma proposé par la fédération des chasseurs du Haut-Rhin.

Je vous remercie pour la prise en compte de mon avis et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet du Haut-Rhin mes respectueuses salutations.

Hubert Deguille

68 rue de Schweighouse

68950 - Reiningue

hubert.deguille@orange.fr

Sujet : [INTERNET] Tr : TR: Schéma départemental de gestion cynégétique

De : > JI and Co (par Internet) <jdellupo@free.fr>

Date : 07/07/2019 10:53

Pour : undisclosed-recipients;;

Madame, Monsieur

Après lecture du nouveau schéma départemental 2019-2025 de gestion cynégétique.

Je me prononce **pour l'application** de celui-ci.

Cordialement

J L Dellupo



Animations GRATUITES pour vos emails Cliquez ici !

Sujet : [INTERNET] Schéma départementale

De : > Cyrille Devaux - Evidencegroup (par Internet) <cdevaux@groupe-evidence.com>

Date : 16/07/2019 10:51

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Bonjour,

Par le présent mail, je donne un avis favorable au projet de schéma.

Cordialement.



--

Cyrille Devaux

Gérant

Evidence
Création Web & Marketing Digital
• • • •

www.groupe-evidence.com

Suivez-nous sur :  

Quartier Plessier, Bâtiment 15B
39 avenue du 8e Régiment de Hussards
68130 ALTKIRCH
Tél. 03 89 70 26 68

Accueil clientèle du lundi au vendredi :
09h00 - 12h00 et 14h00 - 17h30



Garanti sans virus. www.avast.com

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,

Aujourd'hui, la prolifération du grand gibier (cerfs et sangliers surtout) en montagne vosgienne met en péril mon exploitation de montagne et est catastrophique pour l'environnement (pas de renouvellement de la forêt, disparition des oiseaux qui nichent au sol, flore dévastée, ...). Le grand gibier sauvage est devenu un animal d'élevage, bien nourri et pas assez tiré.

Je souhaite donc que les points suivants soient intégrés au nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019-2025 :

Pour le CERF : Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,

Aujourd'hui, la prolifération du grand gibier (cerfs et sangliers surtout) en montagne vosgienne met en péril mon exploitation de montagne et est catastrophique pour l'environnement (pas de renouvellement de la forêt, disparition des oiseaux qui nichent au sol, flore dévastée, ...). Le grand gibier sauvage est devenu un animal d'élevage, bien nourri et pas assez tiré.

Je souhaite donc que les points suivants soient intégrés au nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019-2025 :

Pour le CERF :

Je demande :

- *l'augmentation des prélèvements de cervidés en supprimant notamment la classification C1, C2, C3 dans les plans de tir (un cerf est un cerf...) et en ré-instaurant des minima pour les cerfs mâles, comme pour les biches et faons, avec pour objectif de population acceptable **3 cervidés /100 ha boisés en 2025**, avec **un palier à 6 têtes/100 ha dès 2020** (au lieu des 20 cervidés pour 100 ha boisés actuellement présents sur certains secteurs)*
- *l'interdiction de l'affouragement "en période de disette"*
- *l'autorisation des tirs à proximité des pierres à sel ou goudron de norvège*
- *la diminution de la surface des lots de chasse à 300 hectares maximum*
- *la suppression du droit de priorité de l'adjudicataire en place et le passage à l'appel d'offre au moment des adjudications en privilégiant le mieux-disant (chasseurs locaux qui sont sur place pour intervenir souvent et dès que c'est nécessaire) et non plus le plus-disant (adjudicataire qui offre le plus d'argent).*

Si l'objectif de 3 cerfs/100 ha n'est pas atteint en 2025, je demande :

- *la protection de nos prairies par mise en place de clôtures grillagées de 2 m de haut avec retour plié au sol de 50 cm (avec subvention aux éleveurs qui le demandent pour couvrir les frais de matériel et le temps de travail de pose).*
- *l'instauration de **tirs de destruction** par les Louvetiers, possible toute l'année.*

Pour le SANGLIER :

Je demande :

- La mise en place d'un plan de gestion de la population de sangliers, avec fixation d'un objectif de population acceptable et fixation d'un minimum de prélèvements obligatoires par secteur, en fonction des dégâts occasionnés,
- l'obligation de déclarer les tirs de sangliers, au jour le jour, à la DDT sur les secteurs en crise (GIC 1, 5 et 6)
- la **suppression totale et immédiate** de l'agraining de dissuasion en montagne (qui profite aussi aux cervidés),
- l'**interdiction de l'agraining d'efficacité de battue**, nouvelle pratique de nourrissage envisagée pour "fixer" les sangliers,
- la limitation de l'agraining d'appât à 1 kirrung/100 ha boisés à une dose max d' 1 kg de maïs par jour et par poste (si les chasseurs sont à l'affût régulièrement),
- l'interdiction d'agrainer avec du pois ou de la féverole, pratique qui s'assimile clairement à un "équilibre de la ration", chose que nous faisons, nous, éleveurs, pour avoir un "troupeau performant" ...
- la mise en place de **moyens pour contrôler la suppression de l'agraining** de dissuasion et la limitation de la kirrung.
- l'interdiction des consignes de tir d'épargne par le poids ou le sexe, **sans exception concernant les laies meneuses et laies suitées.**
- l'augmentation du nombre de louvetiers sur les secteurs en crise (GIC 1, 5 et 6 notamment)
- l'autorisation de tirs de destruction par les agriculteurs et propriétaires (détenteurs du permis de chasse), toute l'année même la nuit à la lampe sur miradors,
- la mise en place de plusieurs dispositifs de piégeage de sangliers, en vue de leur destruction (comme cela a été décrété récemment par le Préfet de Moselle) sur les GIC 1,5 et 6.

Par ailleurs, je demande qu'un éleveur de montagne me représente systématiquement dans toutes les réunions ou commissions qui traitent de la maîtrise des populations de cervidés et de sangliers, ou de l'indemnisation des dégâts engendrés.

En espérant que vous pourrez prendre en compte ces propositions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses,

[Prénom Nom], éleveur/éleveuse ou paysan/paysanne à [commune], [syndicat éventuel]

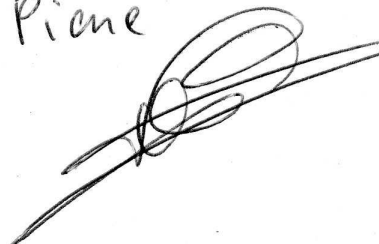
fait le 07/07/2019.

GAEC Ferme de l'Estive

1, rue du Landersbach
68380 SONDERNACH
Tél 06 81 59 83 02
Siret 818 774 804 000 12

Deybach

Picene



Sujet : [INTERNET] consultation

De : > diringer.westhalten (par Internet) <diringer.westhalten@wanadoo.fr>

Date : 14/07/2019 14:59

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Je suis d'accord avec le projet de schema de gestion cynegetique proposé par la fédération des chasseurs.

DIRINGER SEBASTIEN

ADJUDICATAIRE DE CHASSE à Rouffach et Oberentzen

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Consultation sdgc
De : > Eric (par Internet) <gaec.christlesgut@orange.fr>
Date : 19/07/2019 22:45
Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,

Aujourd'hui, la prolifération du grand gibier (cerfs et sangliers surtout) en montagne vosgienne met en péril mon exploitation de montagne et est catastrophique pour l'environnement (pas de renouvellement de la forêt, disparition des oiseaux qui nichent au sol, flore dévastée, ...). Le grand gibier sauvage est devenu un animal d'élevage, bien nourri et pas assez tiré.

Je souhaite donc que les points suivants soient intégrés au nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019-2025 :

Pour le CERF :

Je demande :

- l'augmentation des prélèvements de cervidés en supprimant notamment la classification C1, C2, C3 dans les plans de tir (un cerf est un cerf...) et en ré-instaurant des minima pour les cerfs mâles, comme pour les biches et faons, avec pour objectif de population acceptable **3 cervidés /100 ha boisés en 2025**, avec **un palier à 6 têtes/100 ha dès 2020** (au lieu des 20 cervidés pour 100 ha boisés actuellement présents sur certains secteurs)
- l'interdiction de l'affouragement "en période de disette"
- l'autorisation des tirs à proximité des pierres à sel ou goudron de norvège
- la diminution de la surface des lots de chasse à 300 hectares maximum
- la suppression du droit de priorité de l'adjudicataire en place et le passage à l'appel d'offre au moment des adjudications en privilégiant le mieux-disant (chasseurs locaux qui sont sur place pour intervenir souvent et dès que c'est nécessaire) et non plus le plus-disant (adjudicataire qui offre le plus d'argent).

Si l'objectif de 3 cerfs/100 ha n'est pas atteint en 2025, je demande :

- la protection de nos prairies par mise en place de clôtures grillagées de 2 m de haut avec retour plié au sol de 50 cm (avec subvention aux éleveurs qui le demandent pour couvrir les frais de matériel et le temps de travail de pose).
- l'instauration de **tirs de destruction** par les Louvetiers, possible toute l'année.

Pour le SANGLIER :

Je demande :

- La mise en place d'un plan de gestion de la population de sangliers, avec fixation d'un objectif de population acceptable et fixation d'un minimum de prélèvements obligatoires par secteur, en fonction des dégâts occasionnés,
- l'obligation de déclarer les tirs de sangliers, au jour le jour, à la DDT sur les secteurs en crise (GIC 1, 5 et 6)
- la **suppression totale et immédiate** de l'agrainage de dissuasion en montagne (qui profite aussi aux cervidés),
- l'**interdiction de l'agrainage d'efficacité de battue**, nouvelle pratique de **nourrissage** envisagée pour "fixer" les sangliers,
- la limitation de l'agrainage d'appât à 1 kirrung/100 ha boisés à une dose max d' 1 kg de maïs par jour et par poste (si les chasseurs sont à l'affût régulièrement),
- l'interdiction d'agrainer avec du pois ou de la féverole, pratique qui s'assimile clairement à un "équilibre de la ration", chose que nous faisons, nous, éleveurs, pour avoir un "troupeau performant" ...
- la mise en place de **moyens pour contrôler la suppression de l'agrainage** de dissuasion et la limitation de la kirrung.
- l'interdiction des consignes de tir d'épargne par le poids ou le sexe, **sans exception concernant les laies meneuses et laies suitées.**
- l'augmentation du nombre de louvetiers sur les secteurs en crise (GIC 1, 5 et 6 notamment)
- l'autorisation de tirs de destruction par les agriculteurs et propriétaires (détenteurs du permis de chasse), toute l'année même la nuit à la lampe sur miradors,
- la mise en place de plusieurs dispositifs de piégeage de sangliers, en vue de leur destruction (comme cela a été décrété récemment par le Préfet de Moselle) sur les GIC 1,5 et 6.

Par ailleurs, je demande qu'un éleveur de montagne me représente systématiquement dans toutes les réunions ou commissions qui traitent de la maîtrise des populations de cervidés et de sangliers, ou de l'indemnisation des dégâts engendrés.

En espérant que vous pourrez prendre en compte ces propositions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses,

Eric Dischinger

Elevage laitier de montagne

Doleczik Philippe

8, rue de Bâle

68480 BOUXWILLER

DDT Bureau nature, Chasse, Foret du service eau, Environnement et
Espaces naturels

Cité administrative, Bât. Tour

3, rue Fleischhauer

68026 COLMAR Cedex

Bonjour,

Je suis l'adjudicataire du lot unique de Muespach le haut et depuis
que nous agrainons, nous avons plus de dégâts.

Nous soutenons le projet actuel de la Fédération de chasse.

Cordialement Doleczik Philippe.

Permissionnaire : Allenbach Werner

Widerker Freddy

Mackensen Georges

Garde Chasse : Wilhelm Hugues

Sujet : [INTERNET] consultation Projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 du Haut-Rhin

De : > Coendoz (par Internet) <coendoz@intergga.ch>

Date : 14/07/2019 18:58

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Madame, Monsieur,

En tant que détenteur d'une validation de permis de chasse dans le département 68 (no 4087005) je tiens à me prononcer en faveur du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique.

En espérant que vous voudrez bien tenir compte de cet envoi je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Jean-Charles Coendoz
Im Augarten 17
4147 Aesch
Suisse

Sujet : [INTERNET] Re: Avis SDGC 68 2019-2025

De : > vincent drillon (par Internet) <vincent.drillon@gmail.com>

Date : 26/06/2019 14:38

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Le projet de Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019-2025 pour le département du Haut-Rhin nous paraît bien insuffisant et nous demandons que soient incluses les propositions ci-dessous :

1. affirmer un **objectif prioritaire et ambitieux de réduction des densités des espèces cerf, chevreuil, chamois et sanglier** pour revenir en 6 ans à des densités de population supportables et des seuils de prélèvements acceptables ;
2. assurer un **monitoring continu des actions de chasse** (bilan et suivi quantitatifs et qualitatifs des prélèvements) ;
3. développer une **véritable gestion adaptative des espèces fondée sur des indicateurs** (indices de changements écologiques) permettant de statuer de façon objective sur la baisse des effectifs et l'atteinte des objectifs en termes de densité dans les zones à enjeux définies dans le programme régional forêt et bois ;
4. **simplifier les règles de tir et réduction des écarts entre minima et maxima** en respectant l'écologie des espèces ;
5. **interdire toutes pratiques d'agrainage (de dissuasion, karring ou d'appâtage) dès la mise en œuvre du nouveau SDGC au sein des communes de montagne**, au cœur des massifs boisés. A l'exception des secteurs de cultures sensibles aux dégâts de gibier. L'agrainage de dissuasion pour la préservation des prairies est jugé inefficace (circulaire Nathalie Kosciusko-Morizet). Cette ambition devra obligatoirement être subordonnée à un contrôle d'efficacité de la régulation des populations de sangliers et au contrôle continu des prélèvements ;
6. **interdire l'affouragement des cervidés** même en période de disette ;
7. **réserver et promouvoir les battues classiques, concertées ou administratives à la période normale d'ouverture de la chasse** ;
8. **contribuer au maintien de la quiétude (hiver et printemps)** pour la faune sauvage par des pratiques de chasse moins dérangeante (affut et approche) et les **promouvoir** pour la faune sauvage **via une meilleure organisation des activités humaines de loisirs et sportives** ;
9. **expérimenter et renforcer les dispositifs de régulation pour le traitement des problèmes de dégâts** aux prairies et aux cultures ;
10. **participer à des actions d'amélioration des milieux et à une meilleure appropriation des activités cynégétiques auprès du grand public.**

En espérant leur prise en compte dans le cadre de l'arrêté d'adoption du SDGC 2019 -2025, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Vincent DRILLON vice-Président du Groupe-Tétras-Vosges

Le mer. 26 juin 2019 à 14:29, vincent drillon <vincent.drillon@gmail.com> a écrit :

Monsieur le Préfet,

1. affirmer un **objectif prioritaire et ambitieux de réduction des densités de gibier rouge et de sanglier** pour revenir en 6 ans à des densités de population supportables et des seuils de prélèvements acceptables ;
2. assurer un **monitoring continu des actions de chasse** (bilan et suivi quantitatifs et qualitatifs des prélèvements) ;
3. développer **une véritable gestion adaptative des espèces fondée sur des indicateurs** (indices de changements écologiques) permettant de statuer de façon objective sur la baisse des effectifs et l'atteinte des objectifs en termes de densité dans les zones à enjeux définies dans le programme régional forêt et bois ;
4. **simplifier les règles de tir et réduction des écarts entre minima et maxima** en respectant l'écologie des espèces ;
5. **interdire toutes pratiques d'agrainage (de dissuasion, karring ou d'appâtage) dès la mise en œuvre du nouveau SDGC au sein des communes de montagne**, au cœur des massifs boisés. A l'exception des secteurs de cultures sensibles aux dégâts de gibier. L'agrainage de dissuasion pour la préservation des prairies est jugé inefficace (circulaire Nathalie Kosciusko-Morizet). Cette ambition devra obligatoirement être subordonnée à un contrôle d'efficacité de la régulation des populations de sangliers et au contrôle continu des prélèvements ;
6. **interdire l'affouragement des cervidés** même en période de disette ;
7. **réserver et promouvoir les battues classiques, concertées ou administratives à la période normale d'ouverture de la chasse ;**
8. **contribuer au maintien de la quiétude (hiver et printemps)** pour la faune sauvage par des pratiques de chasse moins dérangeante (affut et approche) et les **promouvoir** pour la faune sauvage **via une meilleure organisation des activités humaines de loisirs et sportives ;**
9. **expérimenter et renforcer les dispositifs de régulation pour le traitement des problèmes de dégâts** aux prairies et aux cultures ;
10. **participer à des actions d'amélioration des milieux et à une meilleure appropriation des activités cynégétiques auprès du grand public.**

En espérant leur prise en compte dans le cadre de l'arrêté d'adoption du SDGC 2019 -2025, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Sujet : [INTERNET] avis favorable SDGC

De : > Jean-Luc BOSSERT (par Internet) <jean-luc.bossert@wanadoo.fr>

Date : 04/07/2019 18:10

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

EARL BOSSERT

9 grand rue

68890 REGUISHEIM

Je suis agriculteur et je donne un **AVIS FAVORABLE**

à ce nouveau SDGC

mais je souhaiterais que les quantités d'agrainage de dissuasion et de kirrung

soit fortement augmenté,

pour pouvoir garder les sangliers en forêt et ainsi réduire les dégâts.

Je souhaite aussi **une réduction des prélèvements en cerf, chamois, daims , sika et chevreuil**

il n'est pas normal qu'on veuille les exterminer,

ils ne sont pas fautif, de la mauvaise gestion de nos forêts.

Je souhaite aussi la mise en place rapide d'un plan Loup ,

avec des prélèvements conséquents , car ces loups sont des hybrides, donc pas protéger et donc tirable

ce qui éviterait de voir disparaître le peu d'éleveur encore présent dans nos montagnes.

Voilà en espérant que mes remarques, plein de bon sens (paysans),

vous fassent réfléchir, et surtout changer d'avis.

Cordialement

Pour EARL BOSSERT

Sujet : [INTERNET] consultation publique

De : > Roland EBERSOLD (par Internet) <rebersold@ebaudit.fr>

Date : 09/07/2019 11:05

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin

Dans le cadre de la consultation du public concernant le projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 je souhaite vous soumettre mon opinion de chasseur, de responsable d'association de chasse, ainsi qu'en tant qu'ancien président du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers.

Je pense qu'après les nombreuses concertations entre les différentes parties, concernant le projet, l'adoption de celui-ci n'est plus à remettre en cause. Ceci pour trois raisons principales :

- Les premiers intéressés sont tout d'abord les agriculteurs qui subissent les dégâts, puis les chasseurs qui supportent intégralement quant à eux les dédommagements financiers suite à ceux-ci
- A ce jour les deux parties concernées semblent avoir trouvé un consensus à la rédaction de ce SDGC.
- Tous les autres acteurs sont plus ou moins que consultatifs

Cependant un point reste discutable, ce point concerne la discrimination faite entre chasseurs de plaine et celle de montagne. La réalité du terrain, montre que les dégâts des prés ,pour l'instant, sont plus importants que ceux des maïs en plaine et par conséquent la dissuasion devrait être identique. Cela risque par ailleurs de provoquer d'importantes contestations judiciaires.

Dans l'intérêt collectif j'ose espérer que mes quelques réflexions vous permettront de prendre une décision judicieuse.

Recevez, monsieur le préfet du Haut-Rhin ma respectueuse considération.

Roland Ebersold
Président du Haut-Koenigsbourg
Ancien Président du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sanglier



Eguisheim, le 12 JUIL. 2019

Monsieur Laurent TOUVET
Préfet du Haut-Rhin
Préfecture
7 rue Bruat - BP 10489

68020 COLMAR CEDEX

Monsieur le Préfet,

Après en avoir débattu en conseil municipal le 9 juillet 2019, je souhaite vous faire part de nos réflexions et attentes dans le cadre de la consultation publique relative au schéma départemental de gestion cynégétique proposé par la fédération des chasseurs.

La recherche d'un meilleur équilibre agro-sylvo-cynégétique entre chasseurs, propriétaires et gestionnaires des espaces naturels n'est pas satisfaisante, et la situation actuelle constatée en milieu forestier mais également en milieu agricole, renforcent nos inquiétudes pour la bonne gestion de notre territoire.

La mise en œuvre du schéma passé et sa déclinaison via des actions de chasse (plan de chasse, mesures de régulation, etc...) n'a pas montré d'évolution significative. Les problèmes restent plus que jamais prégnants sur notre ban communal malgré des efforts de prélèvement constatés ces dernières années.

Les représentants de la commune d'EGUISHEIM confirment qu'ils ne sont pas contre la présence des ongulés sur le territoire, mais souhaitent que le schéma départemental de gestion cynégétique pour la période de 2019 à 2025 intègre les recommandations suivantes :

1. affirmer un **objectif prioritaire et ambitieux de réduction des densités de gibier rouge et de sanglier** pour revenir en 6 ans à des densités de population supportables et des seuils de prélèvements acceptables ;
2. assurer un **monitoring continu des actions de chasse** (bilan et suivi quantitatifs et qualitatifs des prélèvements) ;
3. développer une **véritable gestion adaptative des espèces fondée sur des indicateurs** (indices de changements écologiques) permettant de statuer de façon objective sur la baisse des effectifs et l'atteinte des objectifs en termes de densité dans les zones à enjeux définies dans le programme régional forêt et bois ;

4. **simplifier les règles de tir et réduction des écarts entre minima et maxima** en respectant l'écologie des espèces ;
5. **interdire toutes pratiques d'agrainage (de dissuasion, kurrung ou d'appâttement) dès la mise en œuvre du nouveau SDGC au sein des communes de montagne**, au cœur des massifs boisés, à l'exception des secteurs de cultures sensibles aux dégâts de gibier. L'agrainage de dissuasion pour la préservation des prairies est jugé inefficace (circulaire Nathalie Kosciusko-Morizet). Cette ambition devra obligatoirement être subordonnée à un contrôle d'efficacité de la régulation des populations de sangliers et au contrôle continu des prélèvements ;
6. **interdire l'affouragement des cervidés** même en période de disette ;
7. **réserver et promouvoir les battues classiques, concertées ou administratives à la période normale d'ouverture de la chasse** ;
8. **contribuer au maintien de la quiétude (hiver et printemps)** pour la faune sauvage par des pratiques de chasse moins dérangeante (affut et approche) et les **promouvoir** pour la faune sauvage **via une meilleure organisation des activités humaines de loisirs et sportives** ;
9. **expérimenter et renforcer les dispositifs de régulation pour le traitement des problèmes de dégâts** aux prairies et aux cultures ;
10. **participer à des actions d'amélioration des milieux et à une meilleure appropriation des activités cynégétiques auprès du grand public.**

La mise en œuvre de ces recommandations au sein du SDGC, associée à notre implication communale via la commission communale consultative de la chasse (4C) pour sa déclinaison opérationnelle, devrait pouvoir redonner un minimum d'équilibre faune et flore sur notre territoire. Ce schéma devrait par ailleurs permettre d'assurer les prochaines relocations de baux de chasse (2024) dans un contexte plus serein et plus engageant entre les communes et leurs locataires.

En espérant leur prise en compte dans le cadre de l'arrêté d'adoption du SDGC 2019 -2025,

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Maire,
Claude CENTLIVRE



Sujet : [INTERNET] Projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 du Haut-Rhin

De : > ehrhart gilles (par Internet) <gilles.ehrhart@orange.fr>

Date : 06/07/2019 15:33

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,

Je suis viticulteur sur la commune de wettolsheim , Wintzenheim , Colmar et Rouffach .Je rencontre les problèmes suivants: des dégâts de cervidés au printemps sur wettolsheim , Wintzenheim et Colmar ,ils mangent les jeunes pampres et donc les futures grappes donc perte de récoltes sur l'année et aussi bois de tailles pour l'année d'après et les jeunes pieds aussi qui donc ne poussent jamais ou très difficilement sans une forme correcte .

il y a aussi les sangliers sur Rouffach et wettolsheim qui me labourent les vignes et cela rend dangereux tous travaux avec un tracteur car gêne car surpris par les trous et sillons et voir renversement dans et hors des vignes .

Ainsi, dans le cadre de la consultation du public concernant le projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025, je souhaite vous donner mon avis :

- **J'approuve le projet de schéma en l'état.**
- **Je demande par ailleurs une hausse des contrôles et de la verbalisation des contrevenants par tous les corps de contrôles.**

En vous remerciant pour la prise en compte de mon avis, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations respectueuses.

Cordialement
Gilles Ehrhart

Sujet : [INTERNET]

De : > Eric (par Internet) <eicheric1@gmail.com>

Date : 08/07/2019 11:52

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable au projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019 - 2025 du Haut-Rhin.

Eric EICH

Sujet : [INTERNET] Schéma départemental de gestion cynégétique

De : > lucien engasser (par Internet) <lucien.engasser@orange.fr>

Date : 19/07/2019 18:43

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,

J'émet un avis favorable au projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025.

L'agrainage doit être contrôlable, strictement respecté et toutes dérives sévèrement sanctionnées.

Un apport de maïs (Kirung), en quantité raisonnable, permettrait d'accroître les prélèvements de sanglier.

Une pression réelle sur la population des sangliers **doit être exercée durant toute l'année** et pas uniquement pendant les battues hivernales, cette contrainte doit être appliquée par tous les locataires et réservataires de chasse.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Départemental, l'expression de ma parfaite considération.

Lucien ENGASSER

Président du GIC 8



VILLE D'ENSISHEIM
Ville d'histoire, ville d'avenir

**DDT – Cité Administrative
Bureau Nature Chasse Forêt
Monsieur Pierre SCHERRER
Bâtiment Tour
68026 COLMAR CEDEX**

Service Technique

Ensisheim, le 17 juillet 2019

Affaire suivie par : Camille TRUCHOT

Nos réf. : MH/RK/CT

Vos réf. : Pierre SCHERRER

Objet : Consultation du public concernant le projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 du Haut-Rhin

Monsieur SCHERRER,

Vous m'avez sollicité dans le cadre de la consultation du public concernant le projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 du Haut-Rhin initiée conformément à l'article L.123-13 du code de l'environnement.

Conscient de l'importance que revêt ce nouveau projet de schéma départemental de gestion cynégétique pour l'écosystème local et l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, je souhaite vous témoigner mon soutien.

En effet, la concertation qui s'est déroulée courant 2018 entre les différents acteurs sollicités (notamment des représentants des chasseurs, du monde agricole et forestier, mais aussi des élus locaux) a permis d'aboutir à la réalisation d'un schéma novateur adapté aux évolutions actuelles de notre société, mais dans le respect de la tradition cynégétique.

Les nouvelles mesures figurant dans ce projet, notamment le mouvement de baisse des loyers de chasse, ne manqueront pas de développer un nouvel attrait pour la chasse ce qui devrait favoriser la préservation de la tranquillité de l'environnement, la sécurité des habitants, mais aussi participer à l'amélioration de l'image que revêt cette pratique, parfois décriée, mais pourtant indispensable à l'amélioration de notre biodiversité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur SCHERRER, mes salutations distinguées.

cordialement

Le Maire



Michel HABIG

Vice-Président du Conseil Départemental



Sujet : [INTERNET] gestion cynégétique

De : > David Ermel (par Internet) <david.ermel@orange.fr>

Date : 09/07/2019 09:58

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Monsieur le Préfet du Haut Rhin,

Je suis vigneron sur la commune de Hunawihr.

Je rencontre les problèmes suivants: Dégats de gibier sur mes vignes avec pertes de récolte conséquente dûs:

-Chevreuils et biches se nourrissent des jeunes pousses au printemps

-Sangliers mangent les raisins avant vendanges

Ainsi,dans le cadre de la consultation du public concernant le projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025,je souhaite vous donner mon avis;

-j'approuve le projet de schéma en l'état.

-je demande par ailleurs une hausse des contrôles et de la verbalisation des contrevenants par tous les corps de contrôles.

En vous remerciant pour la prise en compte de mon avis,je vous pris d'agréer,Monsieur le Préfet,mes meilleurs salutations.

Cordialement,

David Ermel



30, route de Ribeauvillé
68150 HUNAWIHR
Tél. 03 89 73 61 71
Fax 03 89 73 32 56

— Pièces jointes : —

PastedGraphic-1.tiff

0 octets

Caroline & Frédéric Etter
CP 131
CH-1610 Oron-la-Ville

Oron-la-Ville, le 9 juillet 2019

Préfecture du Haut Rhin
A l'attention du Préfet
Avenue de la République 11

F-68000 **Colmar**

Schéma départemental de gestion cynégétique

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,

Nous sommes chasseurs au sein de la société de chasse de St Georges des Hautes vallées et du Markstein à Saint Amarin.

Bien que nous ne résidions pas de façon permanente en France, nous souhaitons vous donner notre avis de chasseurs dans le cadre de la consultation publique concernant le projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025.

1. Nous approuvons le projet de schéma en l'état.
2. Nous sommes favorables à une hausse des contrôles et de la verbalisation des contrevenants.

Nous pensons que ce nouveau SDGC a été élaboré intelligemment avec les instances de la Fédération départementale des chasseurs du HAUT-RHIN. Toutefois, nous aurions souhaité que les quantités d'agrainage de dissuasion et de kurrung soit augmentées, pour pouvoir garder les sangliers en forêt et ainsi réduire les dégâts dans les champs.

Nous souhaitons également que les plans de chasse ne consistent pas uniquement en une réduction des populations de cerf, chamois, daims, sikas et chevreuils mais, qu'ils soient adaptés en vue d'un équilibre entre la faune, la forêt et les cultures. Les chasseurs ne veulent pas exterminer la faune mais la préserver dans l'intérêt de tous.

En parallèle, nous souhaitons la mise en place rapide d'un plan Loup. Beaucoup de ces animaux qui peuplent l'Alsace sont des bêtes hybrides et non protégées par la convention de Berne. Garantir des prélèvements vise à garantir un retour du véritable loup et permet aux éleveurs présents dans les montagnes de poursuivre leurs activités honorablement.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre démarche, nous vous assurons, Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, nos salutations les meilleures.



Caroline & Frédéric Etter

Sujet : Tr: [INTERNET]

De : Consultation SDGC - DDT 68/SEEEN/BNCF emis par DE MISCAULT Godefroy - DDT 68/SEEEN/BNCF <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Date : 19/07/2019 08:12

Pour : "SCHERRER Pierre (Adjoint directeur, chef de service) - DDT 68/SEEEN" <pierre.scherrer@haut-rhin.gouv.fr>, "KAUFFMANN Christophe (Adjoint au chef de service) - DDT 68/SEEEN" <christophe.kauffmann@haut-rhin.gouv.fr>, CAHUEAU Pascal - DDT 68/SEEEN/BNCF <pascal.cahueau@haut-rhin.gouv.fr>

Ci-dessous, l'avis du vice-président FDSEA Montagne : Contre

Décidément, j'ai de plus en plus de mal à comprendre qui Mr Zimpfer est censé représenter dans ses positions?

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET]

Date : Thu, 18 Jul 2019 17:51:55 +0200 (CEST)

De : Etienne VALENTIN (par Internet) <etienne.valentin175@orange.fr>

Répondre à : Etienne VALENTIN <etienne.valentin175@orange.fr>

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Bonjour

Agriculteur à Fellingring, vice-président FDSEA MONTAGNE

Au nom de 25 à 30 agriculteurs du canton de Saint Amarin: je refuse le nouveau SDGC 68.

Beaucoup d'agriculteurs de montagne collègues ont d'énormes dégâts de sangliers et cerfs.

Il en va de la pérennité et de la survie de nos exploitations.

Aucun contrôle sur l'agrillage d'efficacité de battue n'est possible...

nous ne serons pas responsables en cas de problèmes sanitaires.

Merci de m'avoir lu. Cordialement

Etienne Valentin

Sujet : [INTERNET]

De : > Francis FELTZ LEVIEUX (par Internet) <francis.feltz@wanadoo.fr>

Date : 09/07/2019 11:26

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable au projet du schéma de la Fédération et de la DDT

FFL

Sujet : [INTERNET] sdgc

De : > Stéphanie (par Internet) <stephanie-pro@wanadoo.fr>

Date : 09/07/2019 11:17

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

bonjour,

Je suis favorable au projet de schéma de la Fédération et de la DDT
Francis Feltz

Denis FEND

6 rue des glaïeuls

67310 WASSELONNE

Cell : 06 08 86 90 68

Locataire du lot 106/02 Goldbach – Altenbach

Monsieur le Directeur

Direction Départementale des Territoires

Bureau Nature Chasse Forêt / Service EEN

3 rue Fleischhauer

68000 COLMAR

Wasselonne, le 19 juillet 2019

Objet : Consultation du public sur le projet de nouveau SDGC pour 2019/2025

Monsieur le Directeur,

Je vais m'attacher à rester synthétique sur 4 remarques principales concernant ce projet :

1°) Une nouvelle fois le rythme de 6 ans pour le schéma imposé par la circulaire NKM est désynchronisé avec les baux de 9 ans en vigueur en Alsace-Moselle. Ceci crée un « marché de dupe » au moment des adjudications. Toute mesure majeure relative aux conditions d'exercice de la chasse ne doit pouvoir prendre effet qu'à la fin du bail. Dans le cas contraire, on doit permettre sa résiliation à l'initiative unilatérale du locataire.

2°) Je reçois positivement les efforts et dispositifs qui sont proposés afin d'assurer la quiétude du gibier et la séparation des espaces touristiques et cynégétiques. Je compte sur vos équipes, celles de l'ONF ainsi que les Maires et conseils municipaux pour une mise en œuvre opérationnelle et proactive. C'est la bonne démarche pour la limitation des dégâts de cervidés sur la forêt.

3°) Pour les mêmes raisons de limitation des dégâts que supra Je compte sur la présence réactive de l'administration en cas de demande d'affouragement au foin des cervidés en cas d'hiver rigoureux.

4°) Pour le sanglier, la mise en place d'un système « d'agraining » en plaine et d'un système de « kirting » en montagne est inadmissible et certainement inique par les différences qu'il crée :

- Le système de remboursement des dégâts de sanglier est unique quant à lui et avec une forte contribution des chasses de montagne pour les dégâts en plaine d'ailleurs.
- La kirting-appât donne du sens sur tout le territoire pour permettre d'avancer dans les prélèvements, en sécurité et dans le respect du gibier avec des tirs éthiques et assurés.
- L'agraining de dissuasion pourrait également donner du sens dans les périodes où des intérêts agricoles sont à protéger :
 - o En plaine céréalière entre les semis de maïs au 1° avril et la récolte soit le 15 novembre.
 - o En montagne pendant la période de dégâts sur prairie avec apport obligatoire et simultané de protéines d'origine végétale (pois / soja / féveroles)
 - o Le fractionnement des apports (Poids contrôlable en 2 ou 3 fois/24h) est primordial en guise de « passe-temps » de dissuasion.
- L'agraining de « concentration » est une hérésie totale.

On pourrait croire que cette partie du projet a été rédigée sans tenir compte de l'avis des chasseurs en forêt ou des problématiques des chasses de montagne.

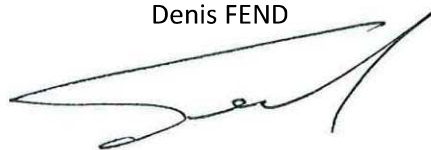
Ma proposition :

Créer un seul et unique système de Kirting en quantité raisonnable (2 à 3 kg / 24h – 1 poste tous les 50 ha boisés – apports fractionnés si automatés). Apport obligatoirement complété par 25% de protéines végétales en montagne (pois protéagineux / soja / féveroles).

Monsieur le Directeur, je me suis concentré sur les points essentiels pour alléger la prise en compte des remarques, je vous prie de croire qu'elles sont réfléchies et déterminées et je reste à la disposition de vos services si un approfondissement s'avérait nécessaire.

Recevez, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations,

Denis FEND



Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] schema départemental de gestion cynégetique du haut-rhin

De : > Marie-José Ferec (par Internet) <majo.ferec@orange.fr>

Date : 20/07/2019 10:37

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Je, soussigné Jean-Marc Ferec, adjudicataire de la Chasse de Zaessingue (68) me prononce en faveur du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019-2025 du Haut-Rhin

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] schéma départemental de gestion cynégétique

De : > Ferme du Brezouard (par Internet) <ferme.brezouard@gmail.com>

Date : 08/07/2019 11:39

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,

Aujourd'hui, la prolifération du grand gibier (cerfs et sangliers surtout) en montagne vosgienne met en péril mon exploitation de montagne et est catastrophique pour l'environnement (pas de renouvellement de la forêt, disparition des oiseaux qui nichent au sol, flore dévastée, ...). Le grand gibier sauvage est devenu un animal d'élevage, bien nourri et pas assez tiré.

Je souhaite donc que les points suivants soient intégrés au nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019-2025 :

Pour le CERF :

Je demande :

- l'augmentation des prélèvements de cervidés en supprimant notamment la classification C1, C2, C3 dans les plans de tir (un cerf est un cerf...) et en ré-instaurant des minima pour les cerfs mâles, comme pour les biches et faons, avec pour objectif de population acceptable **3 cervidés /100 ha boisés en 2025**, avec **un palier à 6 têtes/100 ha dès 2020** (au lieu des 20 cervidés pour 100 ha boisés actuellement présents sur certains secteurs)
- l'interdiction de l'affouragement "en période de disette"
- l'autorisation des tirs à proximité des pierres à sel ou goudron de norvège
- la diminution de la surface des lots de chasse à 300 hectares maximum
- la suppression du droit de priorité de l'adjudicataire en place et le passage à l'appel d'offre au moment des adjudications en privilégiant le mieux-disant (chasseurs locaux qui sont sur place pour intervenir souvent et dès que c'est nécessaire) et non plus le plus-disant (adjudicataire qui offre le plus d'argent).

Si l'objectif de 3 cerfs/100 ha n'est pas atteint en 2025, je demande :

- la protection de nos prairies par mise en place de clôtures grillagées de 2 m de haut avec retour plié au sol de 50 cm (avec subvention aux éleveurs qui le demandent pour couvrir les frais de matériel et le temps de travail de pose).
- l'instauration de **tirs de destruction** par les Louvetiers, possible toute l'année.

Pour le SANGLIER :

Je demande :

- La mise en place d'un plan de gestion de la population de sangliers, avec fixation d'un objectif de population acceptable et fixation d'un minimum de prélèvements obligatoires par secteur, en fonction des dégâts occasionnés,
- l'obligation de déclarer les tirs de sangliers, au jour le jour, à la DDT sur les secteurs en crise (GIC 1, 5 et 6)
- la **suppression totale et immédiate** de l'agrainage de dissuasion en montagne (qui profite aussi aux cervidés),
- l'**interdiction de l'agrainage d'efficacité de battue**, nouvelle pratique de nourrissage envisagée pour "fixer" les sangliers,

- la limitation de l'agrainage d'appât à 1 krrung/100 ha boisés à une dose max d' 1 kg de maïs par jour et par poste (si les chasseurs sont à l'affût régulièrement),
- l'interdiction d'agrainer avec du pois ou de la féverole, pratique qui s'assimile clairement à un "équilibre de la ration", chose que nous faisons, nous, éleveurs, pour avoir un "troupeau performant" ...
- la mise en place de **moyens pour contrôler la suppression de l'agrainage** de dissuasion et la limitation de la krrung.
- l'interdiction des consignes de tir d'épargne par le poids ou le sexe, **sans exception concernant les laies meneuses et laies suitées.**
- l'augmentation du nombre de louvetiers sur les secteurs en crise (GIC 1, 5 et 6 notamment)
- l'autorisation de tirs de destruction par les agriculteurs et propriétaires (détenteurs du permis de chasse), toute l'année même la nuit à la lampe sur miradors,
- la mise en place de plusieurs dispositifs de piégeage de sangliers, en vue de leur destruction (comme cela a été décrété récemment par le Préfet de Moselle) sur les GIC 1,5 et 6.

Par ailleurs, je demande qu'un éleveur de montagne me représente systématiquement dans toutes les réunions ou commissions qui traitent de la maîtrise des populations de cervidés et de sangliers, ou de l'indemnisation des dégâts engendrés.

En espérant que vous pourrez prendre en compte ces propositions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses,

Jean-Philippe DUHAIL JUNG, paysan à Aubure, Confédération Paysanne

--

Ferme du Brézouard
Jean-Philippe Duhail Jung
Chemin de la Scierie - 68150 Aubure
03.89.73.94.33
ferme.brezouard@gmail.com



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] Sdgc

De : > Jacqueline Fiesinger (par Internet) <j_fiesinger@yahoo.com>

Date : 18/07/2019 19:01

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Ayant pris connaissance du nouveau projet je suis d'accord pour l'accepter sous sa forme actuelle malgré quelques imperfections.

Fiesinger Jacqueline

Envoyé de mon iPad

Sujet : [INTERNET] Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Haut-Rhin

De : > rogerfolly (par Internet) <rogerfolly@rofoag.ch>

Date : 15/07/2019 19:08

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Projet du schéma Départemental de gestion cynégétique 2019-2020

Madame, Monsieur

Après consultation du nouveau projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025.

Veillez noter mon avis favorable à ce projet dans un souci d'équilibre agro-sylvo-cynégétique efficace et durable pour notre faune et notre territoire forestier.

Meilleures salutations.

Roger Folly SOCIETE DE CHASSE DU HAHNENBRUNNEN ODEREN

FOLTZER Arnaud
3 chemin du Hasenloch
68820 Wildenstein

Direction Départementale des Territoires du
Haut-Rhin
Bureau Chasse
Cité administrative
3 rue Fleischhauer
68026 COLMAR Cedex

Monsieur le Directeur,

Par la présente, je tiens à vous faire part de mes réserves sur le projet de Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

A ce jour, ce document ne me semble pas prendre en compte les attentes de tous les chasseurs, mais avant tout d'une poignée d'adjudicataires ayant des engagements économiques. Or la chasse est avant tout censée être un loisir, ce point n'est pas mis en avant dans le SDGC. Je cotise moi-même à la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin, et je regrette que les chasseurs « simple adhérents » n'aient pas été associés de près ou de loin à l'élaboration de ce projet de SDGC.

LE SDGC devrait aussi être un projet de prospective sur la chasse dans le département pour les 6 années à venir. Si les consignes et objectifs de sécurité sont bien traités, le projet que j'ai entre les mains est surtout un recueil de textes existants et de positions de principes sans fondements robustes, comme en témoigne la position défendue sur l'agrainage, un des principaux reproches que je porte au document :

Diverses dispositions d'agrainage sont en pratiques depuis plusieurs décennies et aucun bilan n'est réalisé, pas même sur la période du dernier schéma. Refuse-t-on de voir la vérité en face ? Les dégâts ont-ils été évités ? La « dissuasion » est un leurre, les capacités de déplacement des sangliers sont (volontairement ?) sous-estimées, comme en témoignent les études menées en partenariat entre Office fédéral suisse de la faune et la fédération des chasseurs de l'Ain dans le Haut-Jura.

Les moyens de prévention des dégâts proposés dans le document actuel sont des formes de nourrissage : « cultures à gibier proposant une nourriture équilibrée », « implanter des couverts de luzerne et de trèfles qui sont très appétents pour les sangliers », « modulation de l'agrainage en quantité lors des périodes de glandées » (quels critères ?), « agrainage d'expérimentation par une céréale autre que le maïs ». Page 37, il est démontré que l'apport de maïs peut produire un déséquilibre nutritionnel. A mon sens, les arguments conduisant à interdire toute forme d'agrainage sont nombreux.

La clause de revoyure n'est qu'un trompe l'œil, les propositions faites dans le schéma ne sont pas satisfaisantes, quel que soit leur intitulé : agrainage de dissuasion fixe, linéaire, kurrung, efficacité de battue ou même « agrainage d'expérimentation » !!! La mesure la plus efficace à mettre en œuvre de façon urgente serait l'interdiction pure et simple de toute forme d'agrainage, toute l'année et sur l'ensemble du département.

Quelques autres points appellent des remarques de ma part :

Les plans de tirs qualitatifs avaient du sens dans une phase de colonisation du territoire (gestion de la rareté). Aujourd'hui, dans un besoin de gestion de l'abondance, le plan de tir qualitatif devrait être allégé, voir

supprimé pour le cerf et le chamois, comme de nombreux chasseurs en font la demande, même si certaines personnes à la FDC 68 ne veulent pas revoir leur principes à ce sujet.

Dans le chapitre « Grand gibier », il est plusieurs fois fait référence à un « correspondant local ». Qui est cette personne ? Comment est-elle désignée ? Quel est son rôle ? Dans le même ordre d'idées, je désapprouve la mise en place d'unités de gestion des dégâts de sangliers (p.36). Les GIC et le FDIDS ont été mis en place pour cela, merci de ne pas ajouter un nouvel étage à la fusée, déjà assez compliquée ainsi. Ce ne seront que les mêmes personnes qui se rencontreront à nouveau !

Pages 28, 32, 33, je ne partage pas le regard porté sur l'impact des prédateurs naturels (loup, lynx). Ils sont associés à la mortalité naturelle et leur importance est exagérée, comme pour détourner l'attention des véritables problèmes des surdensités d'ongulés que connaît notre département.

Page 35, il est consternant de lire « la répartition spatiale très hétérogène » du sanglier, une carte manque pour objectiver le niveau et la répartition des dégâts sur le départementaux. La peste porcine devrait aussi être abordée dans ce chapitre pour anticiper la gestion de cette crise dans l'hypothèse d'une arrivée probable, même si personne ne la souhaite.

Page 36, le chantage annoncé « faute de satisfaire à cette obligation de fournir le bilan des prélèvements de sangliers, la demande de plan de chasse ne sera pas instruite dans les délais habituels », ne correspond pas à la dignité que j'attends de la FDC68.

Dans les propositions de gestion du petit gibier, il faut rappeler que si le milieu naturel n'offre pas les conditions nécessaires au maintien des populations, tel quel présenté dans le diagnostic, toutes les opérations de « repeuplement » sont en fait des lâchers de tirs maquillés.

Concernant le Grand Tétras et la Gelinotte, les objectifs ne sont pas suffisamment ambitieux pour essayer de sauver ces espèces. Que la présence de ces espèces soit effective ou pas, les mesures proposées doivent s'appliquer. Par ailleurs, l'opportunité de mesures de renforcement des populations pourrait être abordée.

La chasse au pigeon ramier est une pratique en augmentation, avec des chasseurs venant d'autres régions françaises. Cette pratique peut avoir un impact involontaire sur d'autres espèces migratrices, mais pose aussi la question des pratiques financières dans l'ensemble des actions de chasse que le SDGC pourrait contribuer à assainir. Pourquoi des chasseurs craignent encore des sanctions financières en cas de « mauvais tir » sur un sanglier alors qu'officiellement, l'objectif est d'en réduire la population ?

J'espère que mes arguments pourront contribuer à faire avancer le débat sur ce sujet complexe et passionnant, à la confluence de nombreuses attentes parfois contradictoires entre citoyens qui pourraient avoir l'impression que leurs droits ne sont pas égaux, ce qui est préjudiciable à l'ensemble de notre société.

En vous souhaitant beaucoup de patience pour le travail de synthèse qui s'annonce, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.

FOLTZER Arnaud,

Wildenstein, le 16/07/2019

Sujet : [INTERNET] schéma départemental de gestion cynégétique 2019 - 2025 du HAUT-RHIN

De : > Cedric Foltzer (par Internet) <cedric.foltzer@wanadoo.fr>

Date : 06/07/2019 10:06

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Copie à : "Secretariat" <secretariat@fdc68.fr>, "Georges Rust" <rustgeorges@gmail.com>, "LOCATELLI Richard" <loca.richard@orange.fr>

Madame, Monsieur,

Par la présente je tiens à vous informer que je me prononce en faveur du projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019 - 2025 du HAUT-RHIN lequel est consultable sur le site de la FEDERATION DES CHASSEURS et de la DDT.

Cordialement,

Waidmans'Heil,

Cédric FOLTZER - 13, rue du Trottrain - 68730 BLOTZHEIM - permis de chasser n° 201206880175-10-A



CONSULTATION AU SUJET DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN

AVIS DE LA FORET PRIVEE, DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES D'ALSACE ET DE L'ONF

La consultation publique sur le projet du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Haut-Rhin (SDGC 68) est ouverte. L'Association des Communes forestières d'Alsace, les Forestiers Privés et l'ONF donnent leur avis.

Liminaire

Depuis longtemps, agriculteurs, chasseurs, gestionnaires et propriétaires forestiers vivent, travaillent et pratiquent dans des écosystèmes connectés et en interaction permanente. Pourtant, des stratégies contradictoires s'observent à des échelles d'espace et de temps différentes. Les rendre compatibles est la seule ambition des forestiers pour que tous les acteurs y trouvent leur compte. Cet équilibre fragile peut être restauré en quelques années, le temps d'un schéma. D'autres l'ont fait, notamment outre Rhin.

La genèse du nouveau Schéma

C'est dans cet esprit que les forestiers ont participé à toutes les réunions préparatoires au SDGC 68, organisées par la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin. Nous avons inlassablement fait des propositions claires et précises : se fixer des objectifs à la fin du schéma en termes d'abondance d'ongulés, mettre en œuvre des actions rapides avec obligation de résultats pour sortir des zones à enjeux du Programme Régional Forêt-Bois (PRFB) Grand Est et arrêter de facto l'agrainage de montagne. Nous avons confronté des intérêts incompatibles et essayé de négocier en faisant des concessions. Ces concessions ne sauraient être confondues avec des propositions alors qu'il s'agit d'un simple compromis au cours d'une négociation. Ainsi, nous regrettons que la Fédération ait présenté une concession comme une proposition dans ses propos liminaires « l'ONF souhaitait sa suppression (agrainage de dissuasion) pour la fin du prochain Schéma donc au bout de 6 ans ».

Il fût tout aussi regrettable que nous ne fumes pas invités à la réunion entre agriculteurs et chasseurs courant septembre 2018 qui a entériné des éléments clés du SDGC 68 présenté aujourd'hui en consultation, donc en l'absence de ceux qui supportent seuls l'agrainage puisqu'il n'est autorisé qu'en forêt.

Des objectifs partagés mais...

Dans le projet de SDGC 68, l'objectif est bien de restaurer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique à la fin du schéma et sortir par là-même des zones à enjeux citées dans le PRFB. Nous partageons également la définition de l'équilibre de l'article L.425-4 du Code de l'Environnement. «L'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles».

Cependant, nous ne pouvons pas nous satisfaire du choix extrême proposé par la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin de nouveau dans ses propos liminaires, entre une acceptation de dégâts en forêt ou la disparition d'une espèce en l'occurrence le daim. La problématique ne peut se poser en ces termes. La clé du problème réside bien évidemment dans l'équilibre qui permet de faire coexister la régénération des forêts et la présence des espèces de la grande faune.

...des désaccords profonds persistent

Notre désaccord sur le SDGC 68 est encore plus profond quant à l'état d'équilibre sylvo-cynégétique en 2025 et quant à la multiplication des modes d'agrainage.

On recense 3 sylvofacies de montagne :

- l'étage collinéen avec la chênaie-charmaie,
- l'étage montagnard avec la hêtraie- sapinière,
- l'étage montagnard supérieur avec la hêtraie sommitale.

Ces ensembles, aujourd'hui déstabilisés, se caractérisent en état d'équilibre par une grande diversité d'essences (sapins, hêtres, épicéas, pins, chênes, charmes, sorbiers, alisiers, tilleuls, framboises, myrtilles, etc.). Elles devraient bien se régénérer sous couvert diffus afin d'atteindre une structure idéale, avec la présence d'arbres dans toutes les classes d'âge, du semis à l'âge adulte.

Malheureusement, la surabondance des cerfs, des chevreuils et des chamois empêche une régénération naturelle sans protection. Il en est de même pour la plantation. Force est de constater que la situation ne s'est pas améliorée depuis ces douze dernières années bien que le prélèvement de cerfs ait été multiplié par 2,36 en douze ans. Les indices d'abondance le démontrent : la population de cerfs a presque doublé depuis 2012 et l'indice de performance corrobore cette abondance avec un poids des faons anormalement bas. Seul le GIC 1 a entamé le capital ces deux dernières années. Mais c'est aussi le GIC qui a la population la plus élevée, estimée à 14 cerfs/100 ha boisés. Les prélèvements dans les autres GIC courent toujours après l'accroissement.

L'approche cloisonnée par espèces des plans de chasse dans le SDGC 68 ne permet pas d'appréhender le déséquilibre d'une manière globale. En effet, la dynamique combinée des chamois, des cerfs et de chevreuils est à prendre en compte, notamment dans les GIC de montagne (GIC 6 et 14).

Au rythme actuel, la forêt de montagne évolue vers un écosystème appauvri, composée d'essences les moins appétentes que sont le hêtre et l'épicéa et avec une structure verticale composée d'un seul étage de végétation. On assiste donc à une diminution rapide de la biodiversité.

Proposition des forestiers pour le SDGC : il convient de ramener la population à la fin du SDGC 68 à une densité de 4 cerfs au 100 ha et de diminuer la population de chamois de 5% par an.

On recense principalement 3 sylvofacies en plaine :

- les forêts rhénanes,
- les forêts alluviales,
- la chênaie-charmaie de la Hardt.

Ces ensembles se caractérisent par la présence de bois durs (chêne, orme, frêne, charme) et de bois tendres (peupliers, tremble, saules).

Les difficultés de régénération de la forêt, à cause de la surabondance de daims et de chevreuils notamment, entraînent une disparition progressive des essences précitées mais également des arbustes et arbrisseaux (fusain, fruitiers sauvages, etc.). Les populations de daim sont en effet excessives, jusqu'à 40 animaux au 100/ha dans le GIC 10.

Au rythme actuel, les peuplements évoluent très rapidement vers la présence unique d'essences improductives comme les noisetiers, pruneliers ou aubépines voire plus grave encore, l'invasion massive du brachypode penné, non consommé par les ongulés, qui, par son double effet de recouvrement par abondance et d'alopathie, empêche toute installation d'autres végétaux.

Proposition des forestiers pour le SDGC : il convient de ramener la population de daims à 4 animaux au 100 ha à la fin du SDGC 68.

Cas spécifique du sanglier et de l'agrainage en forêt :

Aux abrutissements et écorçages, viennent s'ajouter les dommages liés à la présence excessive du sanglier : consommation de fruits forestiers, déstructuration des humus et perte de biodiversité.

En matière d'agrainage, la mise en œuvre de l'actuel projet de SDGC ne démontre pas son efficacité puisque les populations ne cessent d'augmenter ainsi que le montant et la surface des dégâts agricoles.

La période de reproduction du sanglier se situe en novembre-décembre pour une mise-bas en mars avril. En période d'abondance de nourriture, cette espèce est capable d'anticiper son entrée en chaleur (vers août-septembre) et donc de mettre fin à sa période d'inactivité sexuelle, la mise bas ayant alors lieu en novembre-décembre ou janvier.

L'apport de maïs en hiver, dans une période où la sélection naturelle devrait jouer, améliore très nettement le taux de survie de ces animaux nés dans une période décalée. De surcroît, cet apport leur autorise en plus une prise de poids importante et régulière, ce qui explique que de plus en plus de jeunes laies sont gestantes en décembre et janvier.

Par ces effets combinés, on peut penser que l'agrainage participe très activement à la surpopulation de cette espèce, c'est donc la raison pour laquelle les forestiers sont opposés à toute artificialisation de la gestion du sanglier. Nous ne sommes pas opposés à la kurrung par respect des traditions locales. De surcroît, cette pratique facilite la réalisation des tirs donc la régulation.

L'agrainage de dissuasion n'est pas du tout efficace en montagne. A ce titre, l'ajout d'une autre forme d'agrainage, dit « optimisation de battue » ne semble absolument pas cohérent ni nécessaire alors même que les autres formes d'agrainage n'ont pas démontré leur efficacité dissuasive.

Un autre problème soulevé par la mise en œuvre de ce SDGC est l'impact des dérives en matière d'agrainage qui se fait ressentir dans les cultures mais également dans le milieu forestier, seul milieu dans lequel l'agrainage est autorisé. De multiples constats sur le terrain (pièges photos) prouvent également que d'autres espèces viennent se nourrir aux agrainoirs, parmi la grande faune (cervidés) et la petite faune. Cela pose de réelles questions en termes d'artificialisation des milieux et du bol alimentaire des animaux sauvages, de leur reproduction et des répercussions sanitaires sur les espèces, notamment dans le cas d'épizooties.

Proposition des forestiers pour le SDGC : arrêt de l'agrainage de dissuasion en montagne et suppression de la proposition d'agrainage d'optimisation de battue.

Comment mieux partager le diagnostic sur les dégâts en forêt ?

Souvent, le diagnostic des dégâts en forêt n'est pas partagé par les chasseurs. Pourtant, les forestiers ont mis en place des dispositifs d'enclos-exclos dans certaines forêts. Ils ont évalué les dégâts lors des martelages et lors des inventaires pour les aménagements. Seuls les indices d'abondance ont été mis en place en commun et complétés par un indice de performance sur deux GIC. Les indicateurs de changement écologique restent à être développés sur le département du Haut-Rhin, plus particulièrement les indicateurs de pression sur la flore qui traduisent au mieux les variations de la pression des ongulés sur le compartiment végétal.